

COMPTE RENDU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 JUILLET 2020.

L'an deux mil VINGT le 23 Juillet à 20h30, le Conseil Municipal de ST-VERAN, dûment convoqué le 20/07/2020, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mathieu ANTOINE, Maire.

Présents : Mathieu ANTOINE, Jean-Pierre IMBERT, Sébastien PINZETTA, Jeanine CHARDAN, Delphine MATHIEU, Jacques ISNEL, Hervé GOUILLON, Charlotte POUDEROUX, Florian COLLEY.

Excusés : Dominique MENEL (procuration à Delphine MATHIEU), Frédérique MARROU (procuration à Jeanine CHARDAN)

Le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 08 Juillet 2020 a été voté à l'unanimité.

1. Débat d'orientation budgétaire

Si le budget communal est d'habitude voté au plus tard le 31 Mars, cette année exceptionnelle, en raison du COVID et du report du second tour des élections municipales, a vu sa date repoussée au 31 Juillet. Il convient donc, avant de voter le budget, d'en définir les grandes lignes. Le Maire présente aux conseillers municipaux le bilan de l'année 2019, pour la commune et la Maison du Soleil, ainsi que les différentes parties du budget, à savoir la partie « fonctionnement » (charges et dépenses courantes) et la partie « investissement », présente uniquement sur le budget de la commune, et qui concerne des achats sur le long terme (travaux des réseaux d'eau, achats d'un véhicule, travaux des bâtiments communaux etc.) ou des recettes principalement basées sur les subventions obtenues de l'Etat, la Région et le Département. Un budget se doit d'être équilibré, c'est-à-dire que les recettes et les dépenses doivent être strictement égales aussi bien en fonctionnement qu'en investissement. Les conseillers municipaux prennent connaissance de ces éléments et chacun prend la parole pour des propositions d'investissements qui apparaissent nécessaires à la commune, et donc à inscrire au budget. Parmi ces propositions figurent le mur du cimetière, les marches de l'église, des travaux dans les cabanes pastorales, notamment celle de Labonnais, l'achat d'un véhicule pour les employés communaux, les travaux urgents sur les réseaux d'eau, faire un état des lieux sur tous les appartements communaux. Ces investissements feront également l'objet de demande de subventions auprès des différentes instances énoncées plus haut. La discussion est également portée sur le budget de la Maison du Soleil. Bien que la fréquentation, et donc les recettes, augmentent légèrement chaque année, ces recettes ne suffisent pour le moment pas à couvrir la charge salariale, jusque-là subventionnée par la Fondation de la Chimie, dont l'engagement prend fin cette année. Il convient de réfléchir urgemment à des solutions, afin de ne pas créer de déficit. Le Maire indique que des commissions extra-municipales seront mises en place sous peu, avec plusieurs thématiques variées, notamment celle de la Maison du Soleil. Un élu sera référent pour chaque commission et sera chargé d'aller trouver d'autres personnes, habitants de Saint-Véran, pour les compléter et établir des groupes de réflexion par thématiques.

2. Délibération d'intention de la commune sur la création d'un lieu de vie collectif

Le Maire rappelle que Michel BEAUFILS avait organisé, en 2019, des réunions participatives, qui avaient rassemblées au total une cinquantaine de personne. Ces réunions ont fait ressortir plusieurs grandes lignes, dont la plus récurrente est celle d'une envie d'un lieu collectif. Ce lieu servirait de lieu d'échanges pour les habitants. Cette délibération n'a pas pour but de prendre un engagement financier, mais simplement un souhait d'orientation du conseil municipal. Si la majorité des conseillers considère que ce n'est pas une priorité, alors il convient de le signaler maintenant. Toutefois, si jamais une opportunité se présente, cette délibération permet de savoir s'il serait judicieux de saisir une possible opportunité. Delphine MATHIEU et Jacques ISNEL rappellent qu'en période d'inter-saison, le village est vide. Mathieu ANTOINE souligne que si effectivement, les périodes de hors-saison sont calmes, ce sont aussi celles où les gens ont justement le plus besoin de pouvoir se rassembler.

Vote POUR à l'unanimité.

CLOTURE DE SEANCE 22h